



Commune de Prez
Conseil communal

Message du Conseil communal au Conseil général du 7 mai 2026

Point 13 de l'ordre du jour

Election des membres de la Commission de l'énergie, du développement durable et de la mobilité

1. Introduction

La Commission de l'énergie, du développement durable et de la mobilité a été instituée par le Conseil général de Prez lors de sa séance du 9 mars 2020.

Celle-ci était constituée de 7 membres du Conseil général ainsi que de 2 membres du Conseil communal.

Selon la Loi du 9 juin 2000 sur l'énergie, article 27, al. 1, les communes se dotent d'une Commission consultative de l'énergie, qui peut être rattachée à une Commission existante ou en constituer un élargissement.

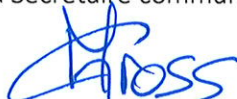
2. Conclusion

Le Conseil communal propose que 4 membres du Conseil général et 1 membre du Conseil communal soient élus le 7 mai 2026.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 13 avril 2026.

Au nom du Conseil communal

La Secrétaire communale


Mireille Gross



Le Syndic


David Bonny